Nations Unies S/2011/566



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par la résolution 1786 (2007) qu'il a adoptée le 28 novembre 2007, le Conseil de sécurité a nommé Serge Brammertz, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En vertu de ladite résolution et du Statut du Tribunal, le mandat de M. Brammertz prendra fin le 31 décembre 2011.

Le paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal dispose que le Procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.

À cet égard, je désigne par la présente Serge Brammertz et demande au Conseil de sécurité de le reconduire dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, en se réservant le droit d'abréger son mandat, sachant qu'on peut s'attendre à ce que le Tribunal achève ses travaux avant l'expiration de l'engagement de quatre ans.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-49564 (F) 130911 130911

